

Questions orales

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LE RAPPORT JAPONAIS ÉLOGIEUX SUR LE CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT AU CANADA

M. John Ostrom (Willowdale): Monsieur le Président, l'agence Presse canadienne a fait savoir hier que le plus puissant groupe d'hommes d'affaires du Japon a publié un rapport élogieux sur le climat de l'investissement au Canada. En 1976, après avoir évalué le climat de l'investissement, le même groupe avait déclaré que le Canada était un pays harcelé par les luttes ouvrières et déchiré par les conflits politiques, et peuplé de travailleurs trop bien payés et d'une productivité médiocre.

Voilà indubitablement la preuve que le gouvernement et ses politiques sont parvenus à faire du Canada, comme naguère, une puissance économique. Le rapport nous félicite de l'initiative que nous avons prise de libéraliser les échanges avec les États-Unis, et fait l'éloge d'Investissement Canada, l'organisme que nous avons créé pour favoriser l'investissement étranger chez-nous. Par ailleurs, ce groupe d'hommes d'affaires a constaté que les problèmes ouvriers avaient diminué. Notre productivité nous situe aux premiers rangs des 24 pays de l'OCDE.

Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) méritent nos félicitations pour avoir réalisé ce virage économique majeur, propre à assurer l'avenir financier de tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE DROIT AMÉRICAIN SUR LE BOIS D'OEUVRE CANADIEN—L'IMPOSITION POSSIBLE D'UNE TAXE À L'EXPORTATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai mes questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, lorsque nous avons cherché à savoir quelles propositions le gouvernement faisait aux États-Unis au sujet du bois d'oeuvre, nous nous sommes heurtés à un mur. Heureusement, le premier ministre de Colombie-Britannique, qui est une excellente source de renseignements, a révélé hier soir que les propositions canadiennes incluraient une hausse des droits de coupe et une taxe à l'exportation.

Je voudrais questionner le ministre au sujet de cette taxe à l'exportation. Conformément à l'article 1 du GATT, une taxe à l'exportation doit s'appliquer à toutes les parties contractantes. Si le Canada respecte cette obligation d'imposer une taxe à l'exportation à tous les pays vers lesquels nous exportons du bois d'oeuvre, quelles en seront les répercussions? Quelles conséquences cela aura-t-il pour la compétitivité de notre industrie? Combien de marchés risquons-nous de perdre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je le répète, les négociations sont en cours et il serait donc prématuré de discuter en détail de toute mesure que le gouvernement du Canada pourrait prendre.

LES RENSEIGNEMENTS CONNUS DE L'INDUSTRIE AMÉRICAINNE SUR LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, pourquoi l'industrie du bois d'oeuvre des États-Unis peut-elle tout savoir sur les propositions du gouvernement canadien alors que notre industrie n'a pas droit à ces renseignements? Pourquoi défavoriser ainsi notre industrie? Elle ne pourra pas dire ce qu'elle pense des orientations ou des décisions que le gouvernement a prises. Pourquoi renseignons-nous uniquement l'industrie américaine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est l'industrie américaine du bois d'oeuvre qui a intenté une action en justice pour obtenir des droits compensateurs. Nous devons donc la persuader d'y renoncer. La déclaration du président de la *Coalition for Fair Lumber Imports*, des États-Unis, M. Stanley Dennison, devrait certainement rassurer tous les Canadiens. Voici en effet ce qu'il a déclaré, hier, après sa conversation avec M. Baldrige:

La Coalition examine cette proposition dans le but de résoudre un problème complexe à notre satisfaction mutuelle. Nous avons plusieurs questions à poser au sujet de cette offre. Nous devons maintenant consulter les membres de notre coalition et nous comptons donner une réponse à notre gouvernement . . .

. . . c'est-à-dire le gouvernement des États-Unis . . .

. . . au cours de la semaine prochaine.

LE POURCENTAGE POSSIBLE DE LA TAXE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, comme le ministre l'a lui-même laissé entendre, ne serait-il pas juste de permettre à notre industrie de dire ce qu'elle en pense? Avons-nous bien précisé dans les propositions que nous avons faites à l'industrie américaine qu'il est hors de question d'augmenter au-delà des 15 p. 100 déjà fixés les concessions qu'offre le Canada? Le ministre peut-il nous l'assurer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que le gouvernement du Canada a longuement consulté l'industrie, les provinces et les syndicats avant de discuter avec les autorités américaines de l'approche dont il est question actuellement. Il me paraît prématuré de discuter de la nature ou des conséquences de cette approche tant que l'industrie américaine du bois d'oeuvre n'aura pas fait connaître sa réponse. C'est elle qui devra décider de maintenir ou non sa demande de droits compensateurs.

● (1420)

LA VOIE CHOISIE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il soigneusement expliquer à la Chambre et aux Canadiens pourquoi le gouvernement a opté pour un règlement à l'amiable de notre litige sur le bois de résineux avec les Américains alors que l'industrie du bois d'oeuvre, d'un bout à l'autre du Canada, a instamment demandé au gouvernement de tenir bon et de se battre contre les droits compensateurs? Dans sa réponse, j'aimerais bien que le ministre évite de nous ressortir l'argument fumeux selon lequel il veut enrayer l'hémorragie de fonds à destination des États-Unis, puisqu'il sait très bien que cet argent serait rendu